

Je crois que si notre effort de guerre requiert les services des mères de famille (et il me semble qu'il en est ainsi d'un certain nombre d'entre elles) il incombe alors à l'Etat de voir à ce que leurs familles reçoivent tous les soins voulus.

Lors de la visite de notre groupe en Angleterre,—plusieurs honorables députés qui se trouvent ici cet après-midi en faisaient partie,— nous avons été frappés des mesures prises pour faire face à cette situation. Ainsi, nous avons vu à Stoke-on-Trent la vaste cuisine populaire ainsi que les centres d'alimentation d'où on servait les repas aux enfants dont la mère travaillait ou aux familles dont le gain n'était pas suffisant pour leur permettre de se procurer des vivres de qualité convenable et en quantité voulue. Nous avons visité les crèches, les salles de jeu des abris où on prenait soin des enfants quand leurs mères n'étaient pas là, tant en raison des raids que des conditions de travail.

Or, il me vient à l'esprit que cette question ne relève pas des municipalités, mais du pouvoir central, et qu'à ce titre, c'est au gouvernement fédéral et au Parlement qu'il incombe de résoudre le problème. Il arrive qu'une nouvelle industrie de guerre vienne s'établir dans un centre et qu'aucun ministère ne mette les autorités locales au courant des problèmes susceptibles de surgir de ce fait. Il me semble que le Gouvernement devrait faire connaître aux municipalités le genre de main-d'œuvre requis, si on aura besoin de femmes et s'il y aura lieu de prendre soin des enfants. Le Parlement devrait voter des subventions aux autorités municipales, ou aux organismes d'éducation ou de bien-être selon le cas, afin qu'on puisse donner aux enfants de l'endroit les soins voulus, c'est-à-dire, aux enfants des crèches ou des maternelles n'ayant pas encore l'âge de fréquenter les jardins d'enfants, et qu'on prenne les dispositions pour donner à ces enfants un repas du midi convenable et suffisant.

On nous a dit que tous les enfants qui fréquentent les écoles anglaises reçoivent chaque jour une ration de lait. Malgré l'extrême rareté de cette denrée, on la rationne si bien que les invalides, les futures mères et les enfants en ont leur part. Même s'il y a très peu de lait en Grande-Bretagne, on voit à ce que les enfants qui fréquentent les écoles en aient leur ration quotidienne. Celle-ci est faible, un tiers de chopine seulement; si les parents peuvent payer un demi-penny, soit un cent de notre monnaie, ils payent; si non, on le fournit gratuitement.

Si nous établissons en ce pays un ordre nouveau, comme c'est notre devoir de le faire, et si nous en jetons dès maintenant les bases, comme il nous incombe de le faire même en pleine période de guerre, eh bien il faut

voir d'abord au bien-être des enfants de l'ouvrier et du combattant. J'estime que cette question relève non pas d'un seul et unique ministère mais de tous les ministères de la Défense, ainsi que du ministère des Munitions et approvisionnements et, je crois aussi, du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Je propose donc l'étude immédiate de ce problème, afin de mettre un terme à l'insuffisance de nos moyens dans ce domaine. Quand je songe à ce qui s'est fait en certains pays anglophones pour résoudre la question sociale, ce n'est pas sans ressentiment que je compare la situation avec celle qui règne en notre pays, car je constate que nous restons en arrière de certains des pays les plus avancés au monde.

J'ai ici une excellente lettre que m'adresse une ancienne institutrice et qui m'est parvenue avant que nous abordions cette question. Cette lettre est très bien rédigée et je vais vous en lire des passages qui ont trait au problème à l'étude, car j'estime qu'elle expose mieux la situation que je ne pourrais moi-même le faire.

En juin 1940 mon mari s'enrôlait comme simple soldat dans l'armée canadienne. Nous considérons, lui et moi, que c'était pour lui un devoir non moins qu'un privilège. Or, puisque nous habitons alors l'Alberta, mon allocation et celle de mes deux enfants semblaient insuffisantes. Peu à peu, toutefois, à mesure que nous eûmes besoin de pardessus, de médicaments et le reste, il parut évident que nous ne pourrions plus du tout nous tirer d'affaire. J'engageai une jeune domestique et repris mon ancienne profession d'institutrice.

Après un an de séparation, je pris la résolution de rejoindre mon mari. Après tout, il était encore au Canada et, si bien d'autres maris s'abstenaient de s'enrôler afin de ne pas se départir des douceurs du foyer, devions-nous nous priver de l'occasion de vivre ensemble le plus possible? Mes deux fillettes désiraient être avec leur papa, si c'était possible, et il s'ennuyait beaucoup de nous.

Ainsi, au mois d'août, nous nous sommes rendus à London (Ont.), et j'ai compris immédiatement que tout irait mal si je ne travaillais pas. J'ai confié mes enfants à une pouponnière et me suis trouvé un emploi de bureau. Au bout de deux mois, la maladie m'obligea de cesser de travailler. J'allais être mère encore une fois.

Or, j'avais besoin de soins médicaux et mes enfants de vêtements; tout cela nous a été refusé. Je me suis rendu chez un médecin pendant cinq mois; il m'a ordonné des remèdes et un régime alimentaire que je n'avais pas les moyens de me procurer. Il m'a conseillé de me faire examiner les dents et les yeux; et cela m'a été tout à fait impossible. Découragé, il m'envoya le prix de ses honoraires professionnels. J'ai conclu qu'il ne voulait plus s'occuper de moi. J'ai donc cessé mes visites et je ne me suis pas adressé ailleurs.

Mes enfants n'ont pu sortir sur la rue de l'hiver, parce que nous ne pouvions leur acheter des manteaux. Elles ne peuvent sortir maintenant, parce qu'elles sont trop mal chaussées. Je ne puis pas plus sortir moi-même, parce que